

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Programme voirie 2015 : suite à la mise en concurrence qui a été réalisée, l'entreprise PIGEON TP a été retenue pour un total de 51 195.54 €uros H.T.,
- Syndicat d'aménagement de la Grenne : la commune accepte d'adhérer au programme travaux préconisé par l'Europe mais à condition de rester sur la même base de cotisation, de gérer les priorités afin d'optimiser les dépenses et que le syndicat reste malgré tout maître du dossier dans le déroulement des travaux et du choix des entreprises devant intervenir.
- Taxe foncière non bâti : le conseil accepte d'exonérer de cette taxe pendant 5 ans, les jeunes agriculteurs qui viendraient s'installer sur la commune.
- Conseil Général - avenant à la convention transport : l'assemblée accepte de signer l'avenant numéro 3 à la convention transport scolaire. (l'avenant fixe le montant de la subvention accordée pour les enfants domiciliés à plus de 3 kms de l'établissement scolaire).
- Indemnité téléphone : une indemnité de 24 €uros annuelle est versée aux agents en charge de l'entretien des bâtiments municipaux afin d'être joignables et pouvoir contacter la mairie.
- Salon de coiffure : il va être procédé au remplacement de la porte d'entrée.
- Salle polyvalente : le programme initial de travaux va être remanié afin de pouvoir mener une réflexion globale pour obtenir un résultat fonctionnel et satisfaisant.
- Dossier DSR : suite à la réflexion menée sur la salle polyvalente, le conseil décide de substituer ce dossier à celui de l'acquisition du tracteur afin de ne pas perdre la DSR attribuée en 2015.
- Station d'épuration : la loi NOME de décembre 2010 impose au 31 décembre 2015 le choix d'un fournisseur d'électricité pour les contrats JAUNE > à 36 kva. Le conseil décide de retenir l'offre d'ERDF pour un tarif figé pour 3 ans à compter du 1^{er} aout 2015.
- Rallye Cœur de France : cette manifestation revient cette année sur la commune, l'assemblée a approuvé les arrêtés de circulation, de déviation et de stationnement permettant le bon déroulement de cette manifestation.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER